



DÉLIBÉRATION N°2022/091

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi trente septembre deux-mille-vingt-deux à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Mélanie BOULANGER, Claudine BRIFFARD, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Marie-Françoise LOISON, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN, Anne-Emilie RAVACHE, Messieurs Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Jean-François MAYER, Jacques DELLERIE, Pierre PELTIER, Jean-Claude WEISS

REPRÉSENTÉS :

- Madame Claude LEUMAIRE (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Madame Martine VIALA (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Madame Annic DESSAUX (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Christophe BOUILLON (pouvoir à Monsieur Jean CHOMANT)
- Monsieur François ROGER (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Madame Marie-Françoise LOISON)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Elisa CAVELIER
- Monsieur Eric HERBET
- Monsieur Laurent JACQUES

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE - EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - AUTORISATION



- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion institué par le chapitre II, du titre V du livre IV du Code Général de la Fonction Publique,
- Vu l'annexe à l'arrêté du 28 septembre 1999 portant instruction budgétaire et comptable M.832, modifié par l'arrêté NOR : TERB1832520A en date du 20 Décembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 mars 2022 adoptant le budget primitif 2022 du Centre de Gestion,
- Considérant qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires pour tenir compte de plusieurs ajustements dans les crédits inscrits ainsi que de nouvelles dépenses et recettes,

Madame Françoise UNDERWOOD souhaite rappeler que lors de sa séance du 24 mars 2022, le Conseil d'Administration a adopté le budget primitif 2022 en intégrant la reprise des résultats du Compte Administratif 2021 voté lors de cette même séance.

Depuis cette date, quelques ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires et font l'objet du projet de **Décision Modificative** n°1 soumis à votre examen.

Les ajustements et prévisions nouvelles mis en œuvre à l'occasion de la Décision Modificative n° 1 sont les suivants :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les principaux éléments qui fondent la **Décision Modificative** en dépenses et en recettes sont les suivants :

1/ DEPENSES

Le total des ajustements et prévisions nouvelles de dépenses de fonctionnement s'établit à **+ 330 284.00 €**. Ces prévisions nouvelles se répartissent ainsi :

Fonctionnement	BP 2022	DM1 2022	BP + DM1 2022
011 Charges à caractère général	1 222 007.00 €	144 128.00 €	1 366 135.00 €
012 Charges de personnel	6 394 333.00 €	136 156.00 €	6 530 489.00 €
65 Autres charges de gestion courante	498 530.00 €	50 000.00 €	548 530.00 €
67 Charges exceptionnelles	12 000.00 €		12 000.00 €
68 Dotation aux amortissements	262 804.62 €		262 804.62 €



Total des dépenses de fonctionnement	8 389 674.62 €	330 284.00 €	8 719 958.62 €
---	-----------------------	---------------------	-----------------------

011 – Charges à caractère général

Madame UNDERWOOD informe le Conseil d'Administration que les crédits sont réajustés à hauteur de 144 128.00 € pour couvrir les dépenses complémentaires suivantes :

- Organisation de la CRET : + 17 800 €. Initialement, des crédits ont été inscrits à hauteur de 30 000 €. Au final, le choix d'organisation d'une CRET décentralisée auprès des 5 Centres de Gestion conduit le CDG76 à prendre notamment en charge le coût global des moyens techniques de visio-conférence ainsi que celui des intervenants, tandis que chaque Centre supporte les dépenses qui lui sont propres (invitations, repas, location de salle).

Une recette financée par l'excédent 2021 constaté sur le budget annexe régional « Gestion FMPE et CRET) est inscrite en contrepartie.

- Remboursement des coûts d'organisation de concours de catégorie C aux autres Centres de Gestion de Normandie, correspondant à des concours de 2020 qui avaient dû être reportés en 2021 : + 60 000 €
- Prise en charge du coût de l'étude de la sécurité informatique organisée dans le cadre du plan France Relance : + 38 328 € (une recette de même ordre est attendue de la part de l'Etat)
- Forte augmentation du prix du gaz pour le bâtiment : +31 000 €.

012 - Charges de personnel :

Madame UNDERWOOD précise que l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 136 156.00 € a pour origine les situations suivantes :

- Revalorisation du point d'indice de + 3.5% à compter du 1^{er} juillet 2022 : + 80 326 €
- Revalorisation du régime indemnitaire des agents, y compris les charges sociales : + 30 000 € (dans l'hypothèse d'un accord du Conseil d'Administration sur la délibération précédente)
- Ajustements divers (recrutement d'un médecin supplémentaire à temps non complet à compter du 01/09, renfort au service Gestion des carrières, mise à disposition d'un agent pour la mission « Conseil en organisation » et remplacement de cet agent au service juridique...) : + 25 830 €

65 - Autres charges de gestion courante

Une somme complémentaire de 50 000 € est inscrite à l'article 6561 – Remboursement d'activités syndicales. En effet, les crédits inscrits initialement s'avèrent insuffisants, de nombreuses



collectivités ayant reporté à ce début d'année 2022 leurs demandes de remboursement au titre de l'année 2021.

2/ RECETTES

Concernant les recettes de fonctionnement, le total des ajustements s'élève à + **167 925 €**, répartis comme suit :

Fonctionnement	BP 2022	DM1 2022	BP + DM1 2022
70 Produits des activités	7 376 424.00 €	89 000.00 €	7 465 424.00 €
74 Dotation, subventions et participations	94 590.00 €		94 590.00 €
75 Autres produits de gestion courante	49 900.00 €	31 000.00 €	80 900.00 €
013 Atténuations de charges	95 098.50 €		95 098.50 €
77 Produits exceptionnels	47 792.10 €	47 925.00 €	95 717.10 €
78 Reprise sur provisions	35 000.00 €		35 000.00 €
Total des recettes de fonctionnement	7 698 804.60 €	167 925.00 €	7 852 729.60 €

70 – Produits des activités

L'inscription de recettes complémentaires à hauteur de 89 000 € s'explique par :

- Cotisations : Les cotisations encaissées auprès des collectivités affiliées au CDG s'avèrent supérieures aux prévisions initiales. En effet, la masse salariale des collectivités a progressé sous l'effet notamment des recrutements et de l'augmentation du point d'indice. Un complément de recette est donc inscrit pour un montant de 75 000 €.
- Mise à disposition de personnel : un agent du CDG est mis à disposition du CDG 14 à compter du 1^{er} septembre pour la mission « Conseil en organisation », moyennant une recette de 14 000 €.

75 – Autres produits de gestion courante

Des recettes complémentaires à hauteur de 31 000 € sont inscrites à ce chapitre, correspondant aux ajustements suivants :

- Plan France Relance : Une subvention de 40 000 € est inscrite, correspondant au financement de la phase 1 de l'étude relative à la cyber-sécurité.
- CRET : Une somme de 9000 € a été inscrite au budget primitif en prévision d'un remboursement des dépenses engagées par les Centres de Gestion Normands. Or, le mode



de financement de la CRET est modifié et sera assuré par une dotation exceptionnelle prélevée sur l'excédent du budget annexe régional « Gestion FMPE et CRET », à inscrire au chapitre 77 au lieu du chapitre 75. La recette correspondante est donc supprimée.

77 – Produits exceptionnels

La régularisation de crédit de 47 925 € inscrite à ce chapitre correspond aux deux points suivants :

- La quote-part du reversement de l'excédent du budget annexe « Gestion FMPE et CRET » à hauteur des dépenses engagées pour l'organisation de la CRET, estimée à 47 800 €.
- L'inscription d'une recette complémentaire de 125 € (en mouvement d'ordre), correspondant à l'amortissement des subventions perçues de l'AGEFIHP pour l'acquisition de mobilier adapté.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La décision modificative intègre des régularisations de crédits à la section d'investissement en dépenses, pour un montant total de + 429 894 €.

Fonctionnement	BP 2022 (hors reports)	DM1 2022	BP + DM1 2022
10 – Dotations, fonds divers et réserves		429 769.00 €	429 769.00 €
13 – Subventions d'investissement	792.10 €	125.00 €	917.10 €
20 – Immobilisations incorporelles	54 000.00 €		54 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	264 942.52 €		264 942.52 €
Total des dépenses d'investissement	319 734.62 €	429 894.00 €	749 628.62 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	91 930.00 €		
28 – Amortissements des immobilisations	227 804.62 €		
Total des recettes d'investissement	319 734.62 €		319 734.62 €



Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

Madame UNDERWOOD souhaite rappeler que depuis 2005, les agents du Centre de Gestion peuvent déposer sur un Compte Epargne Temps (CET) les jours de congés annuels et de RTT non pris, dans la limite du plafond réglementaire de 60 jours. La mise en place de ces CET ne s'est pas accompagnée jusqu'à maintenant du provisionnement de la constitution de cette épargne. La dépense est donc constatée lorsque les agents prennent des congés sur leur CET, notamment au moment de faire valoir leurs droits à la retraite.

Madame UNDERWOOD précise qu'au budget primitif ont été inscrits des crédits permettant l'ajustement annuel de la provision en fonction du nombre de jours déposés ou retirés par les agents sur le CET et de l'évolution des rémunérations.

En revanche, la valorisation du « stock » initial au 31/12/2021, correspondant à 1 554,5 jours, pour un montant total de 429 769 €, n'a pas été prise en compte.

Des crédits sont donc ajoutés en dépense à l'article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés pour permettre la mise en place de la provision.

A noter que cette provision n'engendre pas de dépense supplémentaire, les agents absents en CET étant actuellement rémunérés directement.

Article 139 – Subventions d'investissement transférées au compte de résultat

Un complément de crédit est inscrit pour un montant de 125.00 € (cf. recette de fonctionnement) en contrepartie de la recette inscrite à l'article 777 (chapitre 77).

III – RESULTAT NET DE LA DECISION MODIFICATIVE

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, le résultat net de la décision modificative s'établit ainsi :

DM1 2022	Mouvements réels		Mouvements d'ordre		Total		Solde
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	330 284.00 €	167 800.00		125.00	330 284.00	167 925.00	-162 359.00 €
Investissement			429 894.00		429 894.00		-429 894.00 €
Total	330 284.00	153 800.00	429 894.00	125.00	760 178.00 €	153 925.00	-606 253.00 €
Solde	-176 484.00		-429 729.00 €		-606 253.00 €		



Globalement, à travers le budget primitif et la décision modificative, la **situation budgétaire prévisionnelle de l'exercice 2022** s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement	BP	DM	BP + DM
Recettes de l'exercice	7 698 804.60 €	167 925.00 €	7 866 729.60 €
Dépenses de l'exercice (réel + ordre)	8 389 674.62 €	330 284.00 €	8 719 958.62 €
Résultat 2022 prévisionnel	-690 870.02 €	-162 359.00 €	-853 229.02 €
Excédent de fonctionnement reporté	4 987 768.75 €		4 987 768.75 €
Résultat prévisionnel de clôture	+4 296 898.73 €	-176 359.00 €	+4 134 539.73 €

Section d'investissement	BP	DM	BP + DM
Recettes de l'exercice	319 734.62 €		319 734.62 €
Dépenses de l'exercice (réel + ordre)	319 734.62 €	429 894.00 €	749 628.62 €
Résultat	0.00 €	-429 894.00 €	-429 894.00 €
Excédent net d'investissement reporté	2 358 974.10 €		2 358 974.10 €
Résultat prévisionnel de clôture	+2 358 974.10 €	-429 894.00 €	+1 929 080.10 €

Dès lors, compte tenu des éléments exposés, Madame UNDERWOOD entendue, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n°1 du budget principal 2022 du Centre de Gestion.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Claude WEISS